



Dette credit conso et forclusion

Par **fifa35**, le **07/11/2016** à **21:52**

Bonjour, j'ai contracté un crédit conso en 2008 ou 2009 de 3000€ plus 4500€ de réserve d'argent. Très vite je me retrouve dans l'incapacité de rembourser et je suis obligé de quitter mon logement. Donc plus d'adresse je vis chez des amis, ma sœur le temps passe plus de nouvelle des crédits et la, oct 2016, courrier de dso capital me signifiant qu'il ont racheté ma dette à natixis financement depuis decembre 2015 et que je dois payer...le probleme est que je n'ai plus les contrats des crédits, je suis parti laissant mon compte courant caisse d'épargne debiteur et donc je ne sais pas comment vérifier depuis quand date ma dernière échéance impayée ni même si un jugement a été prononcé contre moi le flou total! comment puis je savoir s'il y a forclusion. Pourquoi n'y a t'il pas eu de saisie sur salaire, à l'époque je travaillais en interim ?? que dois je faire aujourd'hui, attendre qu'ils obtiennent un titre exécutoire alors que si ça se trouve il y a forclusion ou bien répondre à leur menace..?? merci de me répondre maître

Par **Visiteur**, le **07/11/2016** à **23:56**

Bonjour,
2008 ou 2009 ? vous avez vraiment voulu tout oublier de ces problèmes...
Il va falloir négocier au mieux et ne plus fuir vos responsabilités, auxquelles il faudra ajouter la Caisse d'Épargne, car les découverts de plus de 3 mois sont assimilés à des crédits.
S'il y a bien eu jugement, le délai est de 10 ans.